



Information relative à l'organisation de manifestations par les associations de Bourgoin-Jallieu

Afin de faciliter vos démarches et de vous accompagner au mieux dans l'organisation de vos manifestations, les services municipaux ont mis en place un « dossier unique » pour l'ensemble des autorisations et demandes de matériel.

Deux lieux d'accueil sont à votre écoute.

✓ **Le service Affaires Générales, à la Mairie, Rue de l'Hôtel de Ville**

Ce service gère notamment les réservations de la salle polyvalente et de l'espace Grenette, les ventes au déballage, les autorisations de débit de boissons temporaires. L'ensemble des demandes (matériel, branchement, occupation du domaine public...) nécessaires à ces manifestations sont faites auprès de ce service lors du dépôt du dossier.

✓ **L'accueil des Services Techniques, Rue Edouard Marion**

C'est ici que sont centralisées toutes les demandes de matériel, de branchement, les autorisations d'occupation du domaine public. Les dossiers complets doivent impérativement être retournés au moins 10 semaines avant la date de la manifestation. Une réponse vous sera transmise 6 semaines avant cette date.

Selon le type d'évènement organisé, prenez contact le plus tôt possible avec l'un ou l'autre de ces services, qui vous remettra un dossier vous permettant de recenser l'ensemble de vos besoins et fera le lien avec les autres services, si nécessaire.

N'hésitez pas à venir vous renseigner.

Service Vie Associative

tél : 04 74 28 29 30 (poste 540) - democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

Service Affaires Générales

tél : 04 74 93 00 54 - demande.resa@bourgoinjallieu.fr

Services techniques

tél : 04 74 43 19 00 - accueilst@bourgoinjallieu.fr